

**Séance plénière ordinaire du budget****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure	Lundi 17 décembre 2018, de 20h00 à 23h00
Lieu	Salle de la maison de commune, Vétroz
Présents	28 conseillers généraux. Conseil municipal : M. Olivier Cottagnoud (président), M. André Fontannaz (vice-président), M. Fabrice Germanier, Mme Lydia Moix, M. Fabien Papilloud. Public : ~10, presse : 0
Excusés	Virginie Rochat, Sarah Dischl

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour	1
2. Approbation du PV de la séance du 18 juin 2018	2
3. Coefficient d'impôts et taux d'indexation	2
4. Budget 2019	2
5. Présentation du plan financier 2020-2023	4
6. Règlement sur la fondation d'une nouvelle société régionale ESR-SIESA	4
7. Présentation/informations des commissions	5
9. Réponses aux questions écrites	5
9. Information de la part de l'Exécutif	6
10. Divers	7

DÉLIBÉRATIONS

Le président, M. Pierre-Michel Venetz, ouvre la séance et annonce que Mme Chantal Roh remplace dorénavant M. Patrick Sauthier au sein du groupe DC. M. Xavier Gaillard présente Mme Roh. Le président remercie Mme Roh pour son engagement et lui souhaite plein succès dans ses activités. Il remercie également Mme Sara Felley pour l'organisation de la sortie des élus puis annonce la démission de Mme Virginie Rochat du groupe AV.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Dominique Kuster lit l'ordre du jour qui est accepté par tous les groupes.

L'ordre du jour est accepté par 26 oui et une abstention.

2. APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 18 JUIN 2018

Tous les groupes déclarent accepter le procès-verbal, le président demande une acceptation formelle.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2018 est accepté à l'unanimité.

3. COEFFICIENT D'IMPÔTS ET TAUX D'INDEXATION

COEFFICIENT D'IMPÔT

M. Olivier Cottagnoud, président de la municipalité propose de maintenir le coefficient d'impôt à 1.15.

Tous les groupes entrent en matière. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président passe au vote.

La proposition de conserver le coefficient d'impôt de 1.15 est acceptée à l'unanimité.

TAUX D'INDEXATION

M. O. Cottagnoud, président de la municipalité propose de maintenir le taux d'indexation à 160%.

Tous les groupes entrent en matière. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président passe au vote.

La proposition de conserver le taux d'indexation à 160% est acceptée à l'unanimité.

4. BUDGET 2019

PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF

M. Olivier Cottagnoud explique que la version du budget proposée ce soir n'est pas la même que celle initialement envoyée avec la convocation, il s'agit d'une version « bis » qui ne tient pas compte des amortissements et investissements liés au projet de lutte contre le gel, ce projet n'étant pas encore mature il sera précisé et resoumis au début de l'année prochaine.

Il annonce également un remaniement du service financier de la commune pour améliorer la gestion financière et en particulier la budgétisation.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

M. Florent Favre, rapporteur, lit le propos introductif¹ du rapport de la commission.

DISCUSSION ET VOTE

Le président ouvre la discussion dicastère par dicastère.

¹ Annexe 20181217_PV_CG_1_propos_introductif.pdf

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

440.352.00 CMS : M. Yann Gauteron demande si les déficits prévus sont bien sous contrôle de la municipalité. M. O. Cottagnoud précise qu'il s'agit d'une insuffisance de financement du fonctionnement et que la situation ne va pas s'améliorer. Il précise que le CMS de Vétroz a une moyenne de coût par habitant plus basse que la moyenne.

542.434.02 UAPE Participation des parents. M. Xavier Berthouzo demande comment cette augmentation est justifiée. Mme Lydia Moix répond qu'il y a une nouvelle grille tarifaire qui va être annoncée, grille qui ne sera plus plafonnée à un revenu annuel de 125'000.-. Plus d'enfants pourraient également être accueillis à la cantine et augmenter ainsi les revenus.

540.30 Charges de personnel. M. Yannick Cordonier fait remarquer que les charges ont doublé en quelques années. Il demande que l'animatrice culturelle passe au moins une fois l'an dans les écoles. M. Fabien Papilloud répond que ces dépenses comportent également le salaire d'un étudiant en emploi.

770.314.41 Démontage couvert Botza. M. Y. Gauteron présente un amendement² qui demande à ce que ce montant soit supprimé afin de conserver l'ancien couvert du Botza.

M. O. Cottagnoud précise que la commune s'est engagée et ne peut revenir là-dessus. Il propose de transformer l'amendement en postulat et à l'assemblée de refuser l'amendement.

L'amendement est maintenu, l'assemblée débat puis le président passe au vote.

L'amendement est refusé par 15 non, 10 oui et 2 abstentions.

720.434.10 Refacturation apports excédentaires Ecobois : M. X. Berthouzo demande comment les citoyens peuvent obtenir des informations. M. O. Cottagnoud répond qu'un tout ménage va être envoyé aux citoyens très prochainement. Il donne également des informations sur le futur système de collecte des déchets biologiques.

M. Pierre Mange demande comment est respecté le principe d'équivalence (pollueur payeur) avec une taxe forfaitaire.

M. O. Cottagnoud répond qu'il s'agit d'un « déchet » recyclable qui n'a pas à respecter ce principe. M. P. Mange a donné un préavis positif en précisant que les pratiques varient du prix à l'utilisation au prix payé par l'impôt. M. P. Mange précise que le principe d'équivalence exige qu'on tienne compte du nombre de personnes dans un ménage. M. O. Cottagnoud répond qu'il s'agit d'un bonus, les usagers ayant toujours la possibilité de mettre les biodéchets dans leur poubelle.

M. Xavier Udry demande pourquoi la commission pour le règlement des déchets n'a pas été consultée sur ce point. M. O. Cottagnoud répond que c'est un oubli, la commission n'étant plus formellement en activité.

COMPTES D'INVESTISSEMENT

Il n'y a pas de remarques sur les comptes d'investissement.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. F. Favre lit les requêtes particulières de la Cogest³. A l'unanimité des 7 membres, la commission de gestion recommande à l'assemblée d'accepter le budget proposé.

² Annexe 20181217_PV_CG_2_amendement_770_314_41.pdf

³ Annexe 20181217_PV_CG_3_requetes_cogest.pdf

Le président passe au vote.

Le budget proposé pour 2019 est accepté à l'unanimité.

5. PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER 2020-2023

M. O. Cottagnoud présente le plan financier.

M. Daniel Roh fait remarquer que la lutte contre le gel fait toujours partie du plan. M. O. Cottagnoud confirme que l'exécutif a prévu une acceptation du conseil général, il sera corrigé le cas échéant.

6. RÈGLEMENT SUR LA FONDATION D'UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ RÉGIONALE ESR-SIESA

Règlement sur la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique (ESR-SIESA).

PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF

M. O. Cottagnoud relève quelques points du message :

- Le règlement a été approuvé par l'exécutif, chaque commune n'a quasiment aucune marge de manœuvre pour le modifier.
- La commune possède 1.7 millions d'ESR et deviendra actionnaire de la nouvelle société. Aucun montant ne sera libéré, les actifs actuels seront transférés.
- En cas de refus, la commune n'a d'autre option que de vendre ses participations et doit tenter de racheter le réseau existant.
- Le président de la Cogest a été invité aux séances d'informations.

M. Pascal Coudray, président de la commission de gestion, fait remarquer qu'un rapport sur un règlement ne fait pas partie des prérogatives de la commission de gestion, il présente son propre rapport⁴.

DISCUSSION ET VOTE

Le président demande aux groupes de prendre position et demande de pouvoir voter le règlement en bloc.

Les groupes AV, UDC, DC et LR entrent en matière et acceptent un vote en bloc.

La parole n'est plus demandée, le président passe au vote et demande qui approuve le nouveau règlement.

Le règlement pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique du 27 septembre 2018 est accepté à l'unanimité.

⁴ Annexe 20181217_PV_CG_4_rapport_coudray.pdf

7. PRÉSENTATION/INFORMATIONS DES COMMISSIONS

EAU

Mme Stéphanie Glassey, rapporteuse de la commission annonce que la commission arrive à son terme et qu'un règlement sera certainement présenté au début 2019.

POLICE

M. Florent Favre annonce que le règlement a été retourné par le canton et la commission va commencer à rédiger son rapport.

AGGLO

M. Xavier Berthouzo vient sur quelques points notables du rapport de la commission⁵.

M. O. Cottagnoud apporte les compléments suivants

- Av. de la gare prévue à 30 km/h.
- La route cantonale serait finalement limitée à 30 km/h, en particulier grâce à la lutte contre le bruit.
- La place devant l'ancienne école sera tout de même séparée de la route par une barrière naturelle (haie).

M. Y. Cordonier s'étonne que depuis leur dernière séance du 4 septembre ils n'aient plus aucune nouvelle. Il conteste le fait que la route cantonale soit limitée à 30 km/h sans que la route de débord soit d'abord réalisée.

Il espère que la commission sera prévenue des priorités des différents objets. Et se demande si les mesures M6 seront réalisées avant l'entrée en service du centre de service de la poste.

9. RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES

M. X. Berthouzo fait remarquer que la route de débord va devenir très importante à l'avenir, il demande s'il ne faut pas confier le déblaiement de cette route à une entreprise.

M. André Fontannaz répond que l'exécutif souhaite conserver la mainmise sur le déneigement de la commune et fait remarquer que les conditions de l'hiver passé étaient exceptionnelles. Il prend toutefois note de la remarque sur la priorité à donner à la route de débord.

M. X. Berthouzo suggère d'enlever ce qui reste de la tyrolienne du centre de Bresse, la remarque est transmise au service technique.

Mme M.-C. Mottiez et Mme Fatima Udry font remarquer qu'un parc pour enfants est fréquenté bruyamment après 23 heures.

M. A. Fontannaz explique que s'il y a délit de tapage nocturne, sur la place ou ailleurs, il faut appeler la police. Mme F. Udry dit que la place de la rue du pont est trop attractive et donc fréquentée, et il faudrait aménager les autres places de la même manière.

M. F. Papilloud précise qu'en cas de tapage nocturne il faut appeler la centrale d'intervention de la police à Sion.

⁵ Annexe 20181217_PV_CG_7_rapport_agglo.pdf

M. P. Coudray fait remarquer qu'à l'arrivée du tobogan du parc de la place du pont, il y a une plaque de béton qui peut s'avérer dangereuse.

M. O. Cottagnoud revient sur la réponse donnée à la question du groupe DC sur les collaborations communales. Il annonce que lors de la prochaine séance il va demander un vote consultatif du législatif sur ce point.

M. P.-M. Venetz annonce que la question écrite de Mme Marie-Christine Mottiez⁶ n'a pas pu faire l'objet d'une réponse à cause des délais. M. A. Fontannaz donne quelques éléments de réponse.

M. P.-M. Venetz lit une question déposée par M. X. Berthouzo⁷.

9. INFORMATION DE LA PART DE L'EXÉCUTIF

M. André Fontannaz

- Projet de lutte contre le gel : un rapport sera demandé à la Cogest.
- Retard justifié prévu pour les torrents Ouest.
- Retard dans le pavage des abords de l'église.
- Réaffectation du budget : presque tout ce qui a été proposé a été réalisé.

Mme Lydia Moix

- Mentionne l'intégration d'une petite UAPE à Bresse.

M. Fabrice Germanier

- STEP : séance d'information prévue pour la Cogest et le bureau le 21 janvier.
- Prolongation de la zone réservée dans les coteaux.
- Le plan directeur cantonal d'aménagement du territoire est en cours d'homologation et doit tenir compte des périmètres d'urbanisation des communes. La commune a ensuite deux ans pour évaluer ce périmètre.

M. Fabien Papilloud

- Nominations à l'état-major des pompiers
- Réflexion d'une éventuelle fusion des pompiers avec Conthey, encouragée par le canton.
- Nouvelle réflexion sur les collaborations intercommunales au sujet de la police.
- Nouvelles activités prévues par l'ASOV.
- Déménagement de l'ASOV à la salle des vigneron.

⁶ Annexe 20181217_PV_CG_5_question_mottiez.pdf

⁷ Annexe 20181217_PV_CG_6_question_berthouzo.pdf

10. DIVERS

La sortie 2019 du conseil général est organisée par le groupe UDC.

M. Y. Cordonier demande une conclusion sur la route des ateliers, en particulier de savoir si cet aménagement est légal. M. A. Fontannaz répond que le canton n'a toujours pas donné de retour.

M. X. Berthouzo informé que le groupe déposera un postulat sur la tarification des structures d'accueil de la petite enfance.

Le président clôt la séance à 23 h.

Ainsi fait à Vétroz, le 16 janvier 2019



VENETZ PIERRE-MICHEL
Président du Conseil général



M. DOMINIQUE KUSTER
Secrétaire du Conseil général